



CONCORSO ORDINARIO, PER TITOLI ED ESAMI, FINALIZZATO AL RECLUTAMENTO
DEL PERSONALE DOCENTE PER I POSTI COMUNI E DI SOSTEGNO NELLA SCUOLA
SECONDARIA DI PRIMO E DI SECONDO GRADO DELLA VALLE D'AOSTA
(decreti del Presidente della Regione n. 233/2020, n. 302/2020, n. 286/2021 e 48/2022)

PROVA ORALE

(classe di concorso AA24 - Lingue e culture straniere -
Francese - nella scuola secondaria di secondo grado)

Traccia n. 15

Dans le cadre d'une séquence pédagogique, le candidat présentera au jury une leçon ayant pour sujet «**Le thème de l'éducation dans la littérature française**». La séance est destinée aux élèves de **Lycée des sciences sociales**. Le candidat devra adopter des méthodologies didactiques convenables en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Les candidats se doivent de proposer une leçon motivante et intéressante, compte tenu des caractéristiques de la classe, en cohérence avec le niveau de formation et/ou la finalité professionnelle du cursus scolaire, ainsi que de la présence, au choix du candidat, d'élèves handicapés et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

Le jury désirant pouvoir vérifier les capacités globales du candidat à s'exprimer à l'oral et à faire passer un message pédagogique de façon efficace, deux phases de la présentation de la leçon sont attendues: une première phase de justification globale de la séquence pédagogique et de la séance retenue (classe; place dans le programme scolaire; objectifs visés; organisation; critères et typologies d'évaluation; activités de rattrapage; liens interdisciplinaires); une deuxième phase où la présentation de la leçon doit correspondre à la simulation d'une séance réelle devant élèves en adéquation avec le temps dont on dispose.

Le candidat aura à sa disposition le tableau blanc interactif et un micro-ordinateur portable.

La durée maximale de la leçon est de 30 minutes. Au terme de l'exposé, 15 minutes au plus sont réservées à un entretien avec les membres du jury. Cet échange est destiné à apporter des précisions et des justifications concernant le sujet de la leçon ou l'emploi des TICE et la capacité de comprendre et de converser en anglais au moins au niveau de B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

M. R.
B.
G.
M. R.
H. R.



CONCORSO ORDINARIO, PER TITOLI ED ESAMI, FINALIZZATO AL RECLUTAMENTO
DEL PERSONALE DOCENTE PER I POSTI COMUNI E DI SOSTEGNO NELLA SCUOLA
SECONDARIA DI PRIMO E DI SECONDO GRADO DELLA VALLE D'AOSTA
(decreti del Presidente della Regione n. 233/2020, n. 302/2020, n. 286/2021 e 48/2022)

PROVA ORALE

(classe di concorso AA24 - Lingue e culture straniere -
Francese - nella scuola secondaria di secondo grado)

Traccia n. 29

Dans le cadre d'une séquence pédagogique, le candidat présentera au jury une leçon ayant pour sujet «**Préparer un exposé oral concernant un sujet d'actualité** ». La séance est destinée aux élèves de **Lycée technique et professionnel**. Le candidat devra adopter des méthodologies didactiques convenables en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Les candidats se doivent de proposer une leçon motivante et intéressante, compte tenu des caractéristiques de la classe, en cohérence avec le niveau de formation et/ou la finalité professionnelle du cursus scolaire, ainsi que de la présence, au choix du candidat, d'élèves handicapés et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

Le jury désirant pouvoir vérifier les capacités globales du candidat à s'exprimer à l'oral et à faire passer un message pédagogique de façon efficace, deux phases de la présentation de la leçon sont attendues: une première phase de justification globale de la séquence pédagogique et de la séance retenue (classe; place dans le programme scolaire; objectifs visés; organisation; critères et typologies d'évaluation; activités de rattrapage; liens interdisciplinaires); une deuxième phase où la présentation de la leçon doit correspondre à la simulation d'une séance réelle devant élèves en adéquation avec le temps dont on dispose.

Le candidat aura à sa disposition le tableau blanc interactif et un micro-ordinateur portable.

La durée maximale de la leçon est de 30 minutes. Au terme de l'exposé, 15 minutes au plus sont réservées à un entretien avec les membres du jury. Cet échange est destiné à apporter des précisions et des justifications concernant le sujet de la leçon ou l'emploi des TICE et la capacité de comprendre et de converser en anglais au moins au niveau de B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

[Handwritten signatures]
M. B.
Yc...
M. B.
H. R.



CONCORSO ORDINARIO, PER TITOLI ED ESAMI, FINALIZZATO AL RECLUTAMENTO
DEL PERSONALE DOCENTE PER I POSTI COMUNI E DI SOSTEGNO NELLA SCUOLA
SECONDARIA DI PRIMO E DI SECONDO GRADO DELLA VALLE D'AOSTA
(decreti del Presidente della Regione n. 233/2020, n. 302/2020, n. 286/2021 e 48/2022)

PROVA ORALE

(classe di concorso AA24 - Lingue e culture straniere -
Francese - nella scuola secondaria di secondo grado)

Traccia n. 30

Dans le cadre d'une séquence pédagogique, le candidat présentera au jury une leçon ayant pour sujet «**La manipulation de l'information à l'ère d'internet** ». La séance est destinée aux élèves de **Lycée technique et professionnel**. Le candidat devra adopter des méthodologies didactiques convenables en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Les candidats se doivent de proposer une leçon motivante et intéressante, compte tenu des caractéristiques de la classe, en cohérence avec le niveau de formation et/ou la finalité professionnelle du cursus scolaire, ainsi que de la présence, au choix du candidat, d'élèves handicapés et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

Le jury désirant pouvoir vérifier les capacités globales du candidat à s'exprimer à l'oral et à faire passer un message pédagogique de façon efficace, deux phases de la présentation de la leçon sont attendues: une première phase de justification globale de la séquence pédagogique et de la séance retenue (classe; place dans le programme scolaire; objectifs visés; organisation; critères et typologies d'évaluation; activités de rattrapage; liens interdisciplinaires); une deuxième phase où la présentation de la leçon doit correspondre à la simulation d'une séance réelle devant élèves en adéquation avec le temps dont on dispose.

Le candidat aura à sa disposition le tableau blanc interactif et un micro-ordinateur portable.

La durée maximale de la leçon est de 30 minutes. Au terme de l'exposé, 15 minutes au plus sont réservées à un entretien avec les membres du jury. Cet échange est destiné à apporter des précisions et des justifications concernant le sujet de la leçon ou l'emploi des TICE et la capacité de comprendre et de converser en anglais au moins au niveau de B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Muy
13
Jan
Jan 12
H. R



CONCORSO ORDINARIO, PER TITOLI ED ESAMI, FINALIZZATO AL RECLUTAMENTO
DEL PERSONALE DOCENTE PER I POSTI COMUNI E DI SOSTEGNO NELLA SCUOLA
SECONDARIA DI PRIMO E DI SECONDO GRADO DELLA VALLE D'AOSTA
(decreti del Presidente della Regione n. 233/2020, n. 302/2020, n. 286/2021 e 48/2022)

PROVA ORALE

(classe di concorso AA24 - Lingue e culture straniere -
Francese - nella scuola secondaria di secondo grado)

Traccia n. 32

Dans le cadre d'une séquence pédagogique, le candidat présentera au jury une leçon ayant pour sujet « **Le progrès et ses contradictions dans les tableaux et les textes littéraires réalistes du XIXe siècle** ». La séance est destinée aux élèves de **Lycée scientifique**. Le candidat devra adopter des méthodologies didactiques convenables en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Les candidats se doivent de proposer une leçon motivante et intéressante, compte tenu des caractéristiques de la classe, en cohérence avec le niveau de formation et/ou la finalité professionnelle du cursus scolaire, ainsi que de la présence, au choix du candidat, d'élèves handicapés et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers. Le jury désirant pouvoir vérifier les capacités globales du candidat à s'exprimer à l'oral et à faire passer un message pédagogique de façon efficace, deux phases de la présentation de la leçon sont attendues: une première phase de justification globale de la séquence pédagogique et de la séance retenue (classe; place dans le programme scolaire; objectifs visés; organisation; critères et typologies d'évaluation; activités de rattrapage; liens interdisciplinaires); une deuxième phase où la présentation de la leçon doit correspondre à la simulation d'une séance réelle devant élèves en adéquation avec le temps dont on dispose.

Le candidat aura à sa disposition le tableau blanc interactif et un micro-ordinateur portable.

La durée maximale de la leçon est de 30 minutes. Au terme de l'exposé, 15 minutes au plus sont réservées à un entretien avec les membres du jury. Cet échange est destiné à apporter des précisions et des justifications concernant le sujet de la leçon ou l'emploi des TICE et la capacité de comprendre et de converser en anglais au moins au niveau de B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.


ya.
A/3
M. R.



CONCORSO ORDINARIO, PER TITOLI ED ESAMI, FINALIZZATO AL RECLUTAMENTO
DEL PERSONALE DOCENTE PER I POSTI COMUNI E DI SOSTEGNO NELLA SCUOLA
SECONDARIA DI PRIMO E DI SECONDO GRADO DELLA VALLE D'AOSTA
(decreti del Presidente della Regione n. 233/2020, n. 302/2020, n. 286/2021 e 48/2022)

PROVA ORALE

(classe di concorso AA24 - Lingue e culture straniere -
Francese - nella scuola secondaria di secondo grado)

Traccia n. 34

Dans le cadre d'une séquence pédagogique, le candidat présentera au jury une leçon ayant pour sujet «**Temps et mémoire dans le roman moderne**». La séance est destinée aux élèves de **Lycée classique**. Le candidat devra adopter des méthodologies didactiques convenables en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Les candidats se doivent de proposer une leçon motivante et intéressante, compte tenu des caractéristiques de la classe, en cohérence avec le niveau de formation et/ou la finalité professionnelle du cursus scolaire, ainsi que de la présence, au choix du candidat, d'élèves handicapés et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

Le jury désirant pouvoir vérifier les capacités globales du candidat à s'exprimer à l'oral et à faire passer un message pédagogique de façon efficace, deux phases de la présentation de la leçon sont attendues: une première phase de justification globale de la séquence pédagogique et de la séance retenue (classe; place dans le programme scolaire; objectifs visés; organisation; critères et typologies d'évaluation; activités de rattrapage; liens interdisciplinaires); une deuxième phase où la présentation de la leçon doit correspondre à la simulation d'une séance réelle devant élèves en adéquation avec le temps dont on dispose.

Le candidat aura à sa disposition le tableau blanc interactif et un micro-ordinateur portable.

La durée maximale de la leçon est de 30 minutes. Au terme de l'exposé, 15 minutes au plus sont réservées à un entretien avec les membres du jury. Cet échange est destiné à apporter des précisions et des justifications concernant le sujet de la leçon ou l'emploi des TICE et la capacité de comprendre et de converser en anglais au moins au niveau de B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

ga.
de B2
M. R.



CONCORSO ORDINARIO, PER TITOLI ED ESAMI, FINALIZZATO AL RECLUTAMENTO
DEL PERSONALE DOCENTE PER I POSTI COMUNI E DI SOSTEGNO NELLA SCUOLA
SECONDARIA DI PRIMO E DI SECONDO GRADO DELLA VALLE D'AOSTA
(decreti del Presidente della Regione n. 233/2020, n. 302/2020, n. 286/2021 e 48/2022)

PROVA ORALE

(classe di concorso AA24 - Lingue e culture straniere -
Francese - nella scuola secondaria di secondo grado)

Traccia n. 40

Dans le cadre d'une séquence pédagogique, le candidat présentera au jury une leçon ayant pour sujet «**Pascal et la pensée du XVII^e siècle, en équilibre entre foi et raison** ». La séance est destinée aux élèves de **Lycée scientifique**. Le candidat devra adopter des méthodologies didactiques convenables en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Les candidats se doivent de proposer une leçon motivante et intéressante, compte tenu des caractéristiques de la classe, en cohérence avec le niveau de formation et/ou la finalité professionnelle du cursus scolaire, ainsi que de la présence, au choix du candidat, d'élèves handicapés et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

Le jury désirant pouvoir vérifier les capacités globales du candidat à s'exprimer à l'oral et à faire passer un message pédagogique de façon efficace, deux phases de la présentation de la leçon sont attendues: une première phase de justification globale de la séquence pédagogique et de la séance retenue (classe; place dans le programme scolaire; objectifs visés; organisation; critères et typologies d'évaluation; activités de rattrapage; liens interdisciplinaires); une deuxième phase où la présentation de la leçon doit correspondre à la simulation d'une séance réelle devant élèves en adéquation avec le temps dont on dispose.

Le candidat aura à sa disposition le tableau blanc interactif et un micro-ordinateur portable.

La durée maximale de la leçon est de 30 minutes. Au terme de l'exposé, 15 minutes au plus sont réservées à un entretien avec les membres du jury. Cet échange est destiné à apporter des précisions et des justifications concernant le sujet de la leçon ou l'emploi des TICE et la capacité de comprendre et de converser en anglais au moins au niveau de B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

M. J.
ya.
H. R.



CONCORSO ORDINARIO, PER TITOLI ED ESAMI, FINALIZZATO AL RECLUTAMENTO
DEL PERSONALE DOCENTE PER I POSTI COMUNI E DI SOSTEGNO NELLA SCUOLA
SECONDARIA DI PRIMO E DI SECONDO GRADO DELLA VALLE D'AOSTA
(decreti del Presidente della Regione n. 233/2020, n. 302/2020, n. 286/2021 e 48/2022)

PROVA ORALE

(classe di concorso AA24 - Lingue e culture straniere -
Francese - nella scuola secondaria di secondo grado)

Traccia n. 58

Dans le cadre d'une séquence pédagogique, le candidat présentera au jury une leçon ayant pour sujet « **Le voyage et l'exotisme au fil des siècles** ». La séance est destinée aux élèves de **Lycée des sciences sociales** . Le candidat devra adopter des méthodologies didactiques convenables en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE). Les candidats se doivent de proposer une leçon motivante et intéressante, compte tenu des caractéristiques de la classe, en cohérence avec le niveau de formation et/ou la finalité professionnelle du cursus scolaire, ainsi que de la présence, au choix du candidat, d'élèves handicapés et/ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

Le jury désirant pouvoir vérifier les capacités globales du candidat à s'exprimer à l'oral et à faire passer un message pédagogique de façon efficace, deux phases de la présentation de la leçon sont attendues: une première phase de justification globale de la séquence pédagogique et de la séance retenue (classe; place dans le programme scolaire; objectifs visés; organisation; critères et typologies d'évaluation; activités de rattrapage; liens interdisciplinaires); une deuxième phase où la présentation de la leçon doit correspondre à la simulation d'une séance réelle devant élèves en adéquation avec le temps dont on dispose.

Le candidat aura à sa disposition le tableau blanc interactif et un micro-ordinateur portable.

La durée maximale de la leçon est de 30 minutes. Au terme de l'exposé, 15 minutes au plus sont réservées à un entretien avec les membres du jury. Cet échange est destiné à apporter des précisions et des justifications concernant le sujet de la leçon ou l'emploi des TICE et la capacité de comprendre et de converser en anglais au moins au niveau de B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues.

M. P.